

## **NOTRE CHARTE D'ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

1. Apporter une information accessible et complète en amont du parcours de formation dès le premier entretien téléphonique afin d'anticiper le plus tôt possible votre arrivée par un aménagement éventuel du parcours et l'explication des actions pouvant être mise en œuvre.
2. Coordonner la mise en œuvre des aménagements nécessaires par notre équipe intervenante et/ou notre Référente Handicap tout au long de votre parcours (formation, accompagnement, restauration, certification...).
3. Développer les liens avec les acteurs externes du handicap pour trouver les solutions adaptées à votre situation.
4. Démarche en cours (et en bonne voie) d'accessibilité de nos locaux en vue de l'obtention de la conformité PMR.
5. Sensibiliser l'ensemble de notre équipe à l'accompagnement des Personnes en situation de Handicap
6. Evaluer la satisfaction des PSH accueillis dans nos parcours de formation en vue de notre démarche d'amélioration continue.